

Etudiant / chercheur

**Appel à candidatures pour un hébergement
à la Maison des étudiants de la francophonie
sur le campus de la Cité Internationale Universitaire de Paris (CIUP) – France
Année universitaire 2023-2024**

Ouvert jusqu'au 18 juin 2023 à 23h59, heure française

L'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) en partenariat avec la Cité Internationale Universitaire de Paris (CIUP) – France, propose aux étudiants et chercheurs de l'espace francophone de pouvoir bénéficier d'hébergement pendant leur année d'étude en région Ile-de-France.

Ce sont 150 studios entièrement équipés installés à la Maison des étudiants de la francophonie (MEF) au cœur de la CIUP.

Les candidats doivent remplir toutes les conditions ci-dessous. Ils seront sélectionnés par une Commission d'attribution mixte AUF / CIUP.

Les candidats retenus devront s'acquitter d'un loyer mensuel d'un montant entre 550 € et 840 €/mois (valeurs de janvier 2023), charges comprises (hors augmentation liée à l'inflation). Les hébergements seront éligibles à une Aide Personnalisée au Logement (APL) d'un montant maximal de 220 €. L'APL est une prestation sociale française, attribuée par la Caisse des Allocations Familiales sous conditions de ressources.

1. Conditions d'éligibilité

Dans le cadre du [« Plan AUF Spécial Ukraine »](#), les dossiers de candidatures d'étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur ukrainien, [membre de l'AUF](#), auront la priorité.

Pour les étudiants venant d'un pays autre que l'Ukraine :

Si le candidat est étudiant, il doit :

- Être inscrit pour 2023-2024 en master ou en doctorat au sein d'un établissement d'enseignement supérieur, [membre de l'AUF](#), situé en **Ile-de-France (région parisienne)**, pour une formation dispensée en français (établissement d'accueil) ;
Être diplômé d'un établissement universitaire, [membre de l'AUF](#), en priorité, d'un pays à faibles revenus, selon le [classement de la Banque Mondiale](#).

Important : veuillez vérifier que votre établissement d'origine (hors France) et d'accueil (en région Ile de France) sont membres de l'AUF : [membre de l'AUF](#)

- Si le candidat est chercheur, il doit être en mobilité post-doctorale d'un établissement d'enseignement supérieur, [membre de l'AUF](#), (en priorité d'un pays à faibles revenus selon le [classement de la Banque Mondiale](#)) vers un établissement en **Ile-de-France** (région parisienne), également, [membre de l'AUF](#).

Important : les candidats doivent s'engager pour un séjour débutant le 1^{er} septembre 2023 pour une durée de 6 mois minimum à 10 mois maximum. La durée du séjour dans les maisons de la CIUP est limitée à 30 mois (3 années universitaires maximum).

N.B. : Les bénéficiaires d'un hébergement à la CIUP en 2022-2023, même dans le cadre du précédent appel à candidatures AUF, doivent soumettre une nouvelle candidature, aucune reconduction n'étant automatique.

2. Dossier de candidature (pièces à joindre en format .pdf au formulaire de candidature en ligne)

2.1. Pour les étudiants inscrits en master (M1 ou M2) ou en doctorat inscrits, ou pré-inscrits pour l'année universitaire 2023-2024 en Ile de France :

- justificatif d'inscription, de pré-inscription ou d'admission pour l'année universitaire 2023-2024 dans un établissement d'enseignement supérieur, [membre de l'AUF](#), situé en Ile-de-France (région parisienne), (établissement d'accueil) ;
- curriculum vitae ;
- copie du diplôme obtenu dans **l'établissement d'origine hors de France** ;
- copie du dernier diplôme obtenu ;
- copie du passeport ;
- notes obtenues aux derniers examens ou concours ;

les doctorants doivent en plus fournir :

- attestation d'accord du Directeur de thèse ;
- titre et description du sujet de thèse (2 pages maximum).

2.2. Pour les doctorants en mobilité doctorale ou chercheurs en mobilité post-doctorale :

- attestation d'accord de l'établissement d'accueil, [membre de l'AUF](#), situé en Ile-de-France ;
- curriculum vitae ;
- copie du diplôme obtenu dans **l'établissement d'origine hors de France** ;
- copie du dernier diplôme obtenu ;
- copie du passeport ;
- description du sujet de recherche durant la mobilité ;
- attestation d'accord du responsable administratif dans l'établissement d'enseignement supérieur, [membre de l'AUF](#), en priorité d'un pays à faibles revenus selon le [classement de la Banque Mondiale](#) ;

les doctorants en mobilité doivent en plus fournir :

- notes obtenues aux derniers examens ou concours ;
- justificatif d'inscription, pour l'année universitaire 2023-2024, dans l'établissement d'enseignement supérieur, [membre de l'AUF](#), en priorité d'un pays à faibles revenus selon le [classement de la Banque Mondiale](#)
- titre et description du sujet de thèse (2 pages maximum).

Tous les documents rédigés par les candidats doivent être en français. Joindre impérativement une traduction en français pour tout document officiel (diplômes, etc.) rédigé dans une autre langue.

Seules les candidatures en ligne complètes (formulaire en ligne + pièces à joindre en format .pdf) et déposées dans les délais impartis seront traitées.

Tout dossier envoyé par courrier postal ou par courrier électronique sera automatiquement rejeté.

3. Critères de sélection

Les critères de sélection sont les suivants :

- la qualité scientifique du dossier et du parcours du candidat ;
- la priorité aux candidats issus de pays à faibles revenus, selon le [classement de la Banque Mondiale](#) ;
- à candidature égale, préférence à une candidature féminine.

Les candidats issus de pays représentés par une « Maison » à la CIUP (ex : Maroc, Tunisie, Canada, Cambodge, etc.) ne seront pas prioritaires. [Consulter la liste des « Maisons » sur le site de la CIUP.](#)

4. Procédure d'instruction des demandes

La commission d'attribution – qui se réunira fin juin – communiquera les résultats aux candidats **retenus** et non retenus.

Important : les réponses de l'AUF peuvent arriver dans les « courriers indésirables ». Pensez à vérifier ce dossier.

Pour toute demande d'information concernant l'Appel à candidatures, s'adresser à : admission.auf-mef@auf.org.

Les candidats retenus par l'AUF recevront ultérieurement la procédure d'inscription ainsi que le code partenaire afin de s'inscrire sur le site de la CIUP.

Important : aucun studio ne peut être attribué sans que l'étudiant ne soit enregistré sur le site de la CiuP.

[S'inscrire sur le site de la CIUP](#)

Les candidats retenus par l'AUF devront s'adresser à la CIUP pour tout aspect administratif concernant les hébergements à la MEF.

Pour tout complément d'information concernant la procédure et l'hébergement :

- [Consulter le site de la MEF](#)
- [Consulter la vidéo de présentation](#)
- [Consulter la FAQ de l'AUF](#)

Modalités financières du logement à la MEF :

- Loyers mensuels charges comprises des studios tout confort **pour personne seule uniquement** (lavabo, douche, wc, coin cuisine, rangements, connexion wifi) = entre 550 € et 840 €/mois (valeurs de janvier 2023) charges comprises (hors augmentation liée à l'inflation) selon la superficie des studios ;
- Aide personnalisée au logement (APL) = la MEF est une résidence conventionnée CAF. Les bénéficiaires ont la possibilité de recevoir l'aide au logement (entre 50 € et 220 €/mois environ) sous conditions de ressources ;
- Le versement de l'acompte demandé dans la proposition d'hébergement vaut réservation du studio ;
- La réservation commence le 1^{er} septembre 2023 et doit être réglée quelle que soit la date d'arrivée effective à la MEF. Tout mois entamé sera à régler obligatoirement ;
- La durée du préavis obligatoire pour quitter le studio est d'un mois.